



Ecole de Provence
Etablissement privé
sous tutelle jésuite

AIDE AUX DEVOIRS COLLÈGE 6^e – 5^e

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

HEURES SOUHAITÉES :

- **Lundi :**

17H05-18H00

- **Mardi :**

17H05-18H00

- **Jeudi :**

17H05-18H00

- **Vendredi :**

17H05-18H00

RÈGLEMENT

Il s'agit d'une Étude surveillée durant laquelle le surveillant peut accompagner l'élève dans l'organisation de son travail.

Inscription auprès de Monsieur CASSARD ou Madame AMPHOUX (format papier ou mail)

L'aide aux devoirs est soumise au Règlement intérieur du Collège. Une attitude de travail silencieuse, assidue est obligatoire.

Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h05 à 18h00. La sortie à 18h s'effectuera par la Porterie, boulevard Émile Sicard.

- Je respecte les horaires, je ne suis pas en retard.
- Toute absence **devra être justifiée et anticipée sur Ecole-Directe (demande d'absence)**.
- Au bout de trois absences non justifiées je sais que je n'aurai plus accès à l'aide aux devoirs.

Signature des parents et de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé » :